



Paris le, 14 février 2012

Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle française

Mesdames, Messieurs,

Le S.N.I.A., syndicat national des Infirmiers Anesthésistes, vous interpelle aujourd'hui afin de connaître votre positionnement concernant notre profession.

Nous dénonçons le protocole dit "Bachelot" du 2 Février 2010, signé en totalité par le seul SNCH (devenu SMPS).

Les infirmiers spécialisés sont à l'heure du choix (droit d'option) dans la fonction publique hospitalière.

Les professionnels doivent choisir entre :

- une aumône associée à la perte des acquis sociaux (perte de la catégorie active et donc perte de la reconnaissance de la pénibilité de notre travail)

Ou

- demeurer dans un corps classé en voie d'extinction...

A terme, ce protocole repousse de 7 années l'ouverture des droits à la retraite (55 à 62ans) là où l'on demandait 2 années supplémentaires à l'ensemble de la population active...

Durant le mouvement de contestation historique de 2010, nous avons essuyé la violence du gouvernement associé à une absence totale de dialogue social.

Lors des "discussions" avec les membres du ministère de la santé, on nous a opposé la nécessité d'élever le niveau de notre formation à un grade de Master pour que nos revendications statutaires soient prises en compte.

Nous nous sommes attelés depuis deux ans à refondre notre formation sans la dénaturer afin de coller au plus près aux exigences de l'université, de nombreuses réunions de travail au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ont abouti ce 30 Janvier 2012. La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste confèrera un grade de master mais uniquement pour les générations formées à partir de la rentrée d'octobre 2012, si ce nouveau programme passe avec succès toutes les étapes obligées des tutelles. Pour nous, le "stock", comme aiment à nous désigner les hauts fonctionnaires rencontrés : rien ! Une accession à ce grade ne sera possible qu'après une validation des acquis encore indéfinie.

A terme, nous formerons donc des personnels qui auront, eux seuls, une reconnaissance universitaire.

Ainsi nous pensions à présent pouvoir entamer de réelles négociations statutaires. Mais il n'en est rien. Les décideurs font volte-face et nous soutiennent que la valorisation de notre profession ne prendra forme que par les nouvelles grilles de la catégorie A sédentaire (grade 3 et 4) qui sont soumises au droit d'option.

Ces grilles sont loin d'un salaire digne d'une profession reconnue à Bac+5 au regard d'autres cadres d'emploi de même niveau d'expertise.

L'écart entre la formation initiale d'infirmier et la formation spécialisée que nous avons suivie se tasse encore, rendant le différentiel salarial peu motivant et attractif au regard de l'effort demandé et des responsabilités quotidiennes exercées par notre profession.

Les IADE, de par leur formation peuvent prétendre à des grilles supérieures mais, lors des discussions salariales, c'était sans compter sur le lobby actif du syndicat des cadres qui refusa de voir des infirmiers spécialisés (24 mois d'études de spécialisation) gagner autant qu'un cadre de santé (9 mois d'études...).

Nous dénonçons ce partage inéquitable!

Quels ajustements proposez-vous au protocole "Bachelot" pour une reconnaissance salariale justement adaptée à notre profession?

Nous craignons à présent que l'anesthésie en France perde en qualité et en sécurité après tous les efforts effectués par cette discipline depuis 30 ans.

Cette sécurité anesthésique est mise à mal par l'article 51 de la loi HPST permettant clairement d'ouvrir cette activité à risque à des personnels moins qualifiés, moins formés, moins rémunérés...

Nous défendons l'intérêt général en exhortant les pouvoirs publics à réaffirmer la nécessité de personnels spécialisés donc qualifiés au plus près des patients devant bénéficier d'une anesthésie.

Quel est votre positionnement au regard du risque engendré par l'Article 51 sur l'exclusivité d'exercice des infirmiers anesthésistes ?

Enfin comme beaucoup de représentants des professionnels de santé, nous voudrions vous demander solennellement de reconsidérer la Santé comme un ministère à part entière et exclusif, un Ministère plus juste et ouvert aux propositions des organisations professionnelles et aux réelles attentes de ses patients certes, mais aussi de ses agents.

Les français et les professionnels de santé méritent un grand Ministère de la Santé.

Les établissements de soins font face à une baisse de la démographie professionnelle aggravant un sous-effectif constant et contribuant à la dégradation des conditions de travail. Il ne faudrait pas accentuer, dans le futur, le manque de considération et de reconnaissance ressenti par les professionnels.

Dans l'attente expresse de vos réponses à ces questions importantes afin que les infirmier(e)s anesthésistes puissent au mois de mai, faire leur choix en conscience, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en notre plus haute considération.

Pour le SNIA
Le président Jean-Marc Serrat